



# CONVOCAATION

LE PUY EN VELAY le : 2 Octobre 2020

Bonjour,

**Votre absence** au stage et/ou aux tests physiques du 19 septembre à Polignac ou votre échec, **vous oblige à assister au rattrapage du Dimanche 18 Octobre 2020** pour l'une ou les deux convocations ci-dessous :

\* **Questionnaire** : **9 H 00** au siège du C.O. COUBON (Prévoir papier/stylo)  
(Ancienne école de Coubon à droite avant le pont en descendant de Taulhac) – Voir Plan

\* **Test physique** : **10 H 15** aux vestiaires du Stade Principal du C.O. COUBON (Prévoir tenue sportive) Le test aura lieu à 10 h 30 sur le Stade annexe en sable du C.O. COUBON – Voir Plan

## **\*ARBITRES AUXILIAIRES**

Conformément à l'article 18 du statut de l'arbitrage, l'arbitre-auxiliaire est soumis à des règles de formation et peut être soumis à des règles de contrôle de connaissance, au même titre qu'un arbitre officiel. C'est pourquoi, un arbitre auxiliaire absent au stage du 19 septembre a également l'obligation de venir réaliser le questionnaire de ce dimanche 18 octobre à 9 h à Coubon. (Pas de test physique pour les auxiliaires sauf pour ceux qui veulent s'y entraîner)

*Pour cette saison 2020-2021, l'arbitre auxiliaire pourra couvrir son club jusqu'en D4, à condition d'avoir participé au stage ou au rattrapage.*

**Lors de cette journée, il vous sera demandé de porter obligatoirement un masque lors de la partie en salle, et de respecter impérativement la distanciation sanitaire dès votre arrivée.**

**En cas de nouvelle absence d'un arbitre la CDA étudiera votre situation lors de sa prochaine réunion. Merci d'en prendre note.**

P.S. : Pour la bonne organisation de cette matinée et pour faire face aux mesures COVID-19, il est obligatoire de me **confirmer** votre présence avant le 14 octobre délai de rigueur à [stephane.pouzols@orange.fr](mailto:stephane.pouzols@orange.fr) ou SMS avec votre nom et prénom 06.10.01.02.18.

Le Président de la CDA

Stéphane POUZOLS.